



AVIS PUBLIC Canton de Gore

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC AUX PERSONNES INTÉRESSÉES :

Que le conseil municipal a adopté à sa séance extraordinaire du 17 décembre 2018 les projets suivants :

1. le projet de règlement de zonage numéro 214;
2. le projet de règlement de lotissement numéro 216;
3. le projet de règlement de construction numéro 217;
4. le projet de règlement sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 215
5. le projet de règlement sur les dérogations mineures numéro 219 ;
6. le projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 218

QUE ces projets de règlement ont pour objet de réviser et remplacer les règlements d'urbanisme en vigueur;

QUE plusieurs des modifications proposées sont rendues obligatoires par l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement modifié de la MRC d'Argenteuil;

QUE seuls les projets de règlement de zonage et de lotissement numéros 214 et 216 comportent des dispositions qui sont susceptibles d'approbation référendaire;

QUE, conformément à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. a-19.1), le conseil municipal tiendra une **assemblée publique de consultation** sur ces projets de règlement, **le 11 février 2019 à compter de 18h00**, au centre communautaire situé au 2 chemin Cambria, Gore, QC;

QU'AU cours de cette assemblée publique de consultation, le maire expliquera les projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE les projets de règlement peuvent être consultés à l'hôtel de ville du Canton de Gore (9 chemin Cambria), pendant les heures régulières de bureau;

Donné à Gore, Qc,
ce 31^e jour de janvier 2019

Diane Chales
Greffière/Secrétaire-trésorière